

Délibération n°2026-053

Réunion du Conseil municipal du vendredi 05 juin 2026

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Représentés : 06

Présents : Messieurs et mesdames Véronique CHABRAN, Laurent MARCHESI, Julie DUMANOIR, Bruno CAGNART, Isabelle QUENOUILLE, Mickaël PREVOST, Elise VUILLAMY, Annette MARTIN, Éric LEBAS, Benoît MERCIER, Laure SECHON, BÉLINDA LERICHE, Alain MARTIN, Nathalie GAMELIN, Benjamin AUBRY, Guillemette GARRY, Sylvie LAROCHE, Pierre-Alain HIRSCH, Claude HAMEL, Matthieu PLASSCHAERT, Marie-Pierre PADULAZZI

Absents excusés :

Charlotte GAY donne procuration à Laurent MARCHESI, Philippe CHANDOR donne procuration à Julie DUMANOIR, Céline HECKMANN donne procuration à Isabelle QUENOUILLE, Guillemette GARRY donne procuration à Bruno CAGNART, Olivier MASCRÉ donne procuration à Benjamin AUBRY, Larbi HACIANE donne procuration à Pierre-Alain HIRSCH

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elise VUILLAMY

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le quorum constaté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité à 21h15,

VU l'article 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles 1636 B et 1639 du code général des impôts,

VU l'avis favorable de la commission finances du 27 mai 2026,

CONSIDERANT le report du vote du budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT l'avis de la préfecture de la Seine-Maritime en date du 21 avril 2026 sur le vote des taux,

- **DECIDE** de reconduire en 2026 les niveaux votés par la commune en 2025, à savoir :

Taxe	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	53.67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57.43 %
Taxe d'habitation (TH)	12.76 %

- **CHARGE** madame le maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Elise VUILLAMY



Veronique CHABRAN

Transmis en Préfecture : 11 JUIN 2026

Affichage : 11 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.